

NOTICE HISTORIQUE

SUR

**LA VILLE ET LE PORT D'OSTENDE,**

PAR

**M. BELPAIRE;**

PRÉSENTÉE A LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1831.



---

## NOTICE HISTORIQUE

SUR

## LA VILLE ET LE PORT D'OSTENDE.

---

Ostende ne peut se vanter d'une existence bien ancienne; il est plus que probable que cette ville n'a pris son origine que postérieurement à la domination romaine, et elle a cela de commun avec la plupart des villes de la Flandre, si pas avec toutes. En effet, les anciens nous dépeignent la *Morinie* et la *Ménapie*, deux pays qui, du temps des Romains occupaient la côte, depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'Escaut, en s'étendant plus ou moins vers l'intérieur, comme remplies de forêts et de marais; ces pays ne pouvaient donc être que très-peu peuplés et fort peu cultivés. Aussi, ces mêmes anciens nous disent-ils que toute la partie forestière et marécageuse était déserte, servant seulement de refuge contre l'ennemi, et que le reste ne contenait aucune ville.

Le pays que les Morins et les Ménapiens occupaient présente dans la plus grande partie un sol extrêmement sableux, qui n'a été livré à l'agriculture qu'au moyen de travaux considérables, et qu'on n'entre-

tient dans un état de fécondité qu'à force de soins et de peines. Un sol aussi aride ne pouvait être cultivé par des peuples barbares, dénués des connaissances et des moyens nécessaires pour forcer une terre rebelle à répondre à l'attente du laboureur, et s'il est vrai, d'après un passage de César<sup>1</sup>, que les Ménapiens eussent des champs de blé; si Varron<sup>2</sup> atteste qu'ils fumaient leurs terres avec la marne; si Pline<sup>3</sup> prouve que l'agriculture était exercée avec le plus grand soin par ce peuple, tout cela doit s'entendre sans nul doute des terres qui leur appartenaient au delà du sol sableux; car pour ce dernier, aujourd'hui même que l'agriculture est si avancée dans ces pays, de grandes étendues de terres n'ont point encore reçu la charrue.

Mais ce sol quelque'impropre qu'il soit en lui-même pour la culture des céréales, convient néanmoins généralement bien au bois, qui y croît même spontanément. Il a donc dû se couvrir de forêts et se présenter dans cet état aux regards des Romains. Long-temps encore il a continué à se montrer ainsi, et il ne paraît pas qu'il s'y fût opéré quelque changement au temps de Charlemagne. Mais peu à peu, la culture des terres s'étant perfectionnée, les forêts disparurent en grande partie et on n'en voit plus aujourd'hui que quelques parcelles.

Quant aux marais, nous avons fait voir dans un mémoire couronné par l'académie des sciences de Bruxelles, en nous appuyant sur l'existence d'une couche de tourbe, qui régne sous une couche de glaise particulièrement dans les îles de la Zélande et le long de la côte de la Flandre, que ces marais se trouvaient à la lisière de ces pays du côté de la mer. Nous avons fait voir que cette tourbe qui, dans sa partie inférieure renferme des plantes aquatiques et dans sa partie supérieure des objets d'arts de la période romaine, n'a été recouverte de la couche de glaise, due aux inondations de la mer, que pendant ou depuis cette période. Ostende n'a donc commencé à exister que postérieurement aux premières inondations, et probablement peu après.

<sup>1</sup> Cæs., *De bell. Gall.*, lib. IV, cap. XIX et XXXVIII.

<sup>2</sup> Varro, *De re rust.* lib.

<sup>3</sup> Plin., lib. XVII, cap. VI et VII.

L'irruption de la mer dans ces marais a produit deux effets remarquables; le premier de fournir des communications nombreuses entre la côte et l'intérieur du pays, au moyen de criques multipliées que les inondations formèrent; et le second de répandre une couche de vase qui plus tard a formé un sol extrêmement fertile. La côte, en général, et surtout les bords et l'embouchure des criques ont donc dû se couvrir d'habitans, trafiquant du produit de leur pêche avec ceux de l'intérieur, qui, à leur tour, ont été attirés vers eux. De nouvelles relations se sont établies avec l'étranger; et, lorsque plus tard, l'industrie agricole a, au moyen de digues et d'écluses, repris sur la mer quelques parties des terres qu'elle avait envahies, une source de richesses plus considérables encore a appelé en ces lieux les agriculteurs des pays voisins qui achevèrent de les peupler.

Voilà ce qui s'est passé sur presque tous les points de la côte depuis le Pas-de-Calais jusqu'au Jutland. Toute cette côte, entièrement uniforme et faisant partie d'un même terrain géologique, a été soumise aux mêmes révolutions. Constamment la mer a rongé ses bords, et des parties considérables du continent sont passées avec les édifices qui les couvraient sous son empire. Elle chasse constamment devant elle les dunes qui la bordent. Soulevée par la fureur des vents, elle rompt fréquemment ces barrières, et se précipitant sur les terres elle y porte la désolation et la mort. Une histoire générale de toutes les révolutions que cette côte a subies, serait un ouvrage intéressant, dont la notice que nous donnons peut être considérée comme un des chapitres.

L'analyste *Meyer*<sup>1</sup> est l'auteur qui parle d'Ostende, sous la date la plus reculée. Suivant lui, il est fait mention de cette ville dans une charte de 814, par laquelle un certain *Gobert de Steenland* fit don à l'abbaye de St-Bertin à St-Omer, de trente-trois petites villes et villages parmi lesquels se trouvait Ostende. Si cette donation est véritable, il en résulte une forte présomption qu'à cette époque la mer avait déjà fait sa première invasion dans ces environs, et que l'une des

<sup>1</sup> Meyer, *Ann. Fland.*, pag. 11.

criques d'alors avait son embouchure au lieu où était Ostende ; car les pêcheurs qui les premiers l'ont fondée auront choisi de préférence un lieu qui leur procurât une communication facile avec la mer d'un côté et avec l'intérieur de l'autre. Cette première irruption daterait même du V<sup>e</sup> siècle, ou avant, s'il est vrai, comme Oudegherst<sup>1</sup> l'assure, que *Oudenbourg*, village à une lieue et demie d'Ostende, vers l'intérieur, était connu au milieu de ce siècle pour une ville maritime de grand commerce ; car cela ne pourrait avoir eu lieu qu'au moyen d'une crique qui allait jusqu'à ce bourg. Mais quant à la donation de 814, on sait combien peu on doit croire à l'authenticité de pareilles chartes à une époque où presque personne ne savait ni lire ni écrire, et où surtout il était extrêmement rare que les donations aux églises fussent rédigées par écrit ; et quant à Oudenbourg, Oudegherst ne dit pas sur quel fondement il établit le fait qu'il avance ; et bien qu'il soit certain à l'inspection des lieux que Oudenbourg, à une époque quelconque, et peut-être à plusieurs époques différentes, a communiqué avec la mer au moyen de criques, il est pourtant douteux que cela ait eu lieu au V<sup>e</sup> siècle. Un passage de la vie de saint Arnulfe, évêque de Soissons, mort saintement à Oudenbourg en 1087, porte que dans les limites de la paroisse de Ghistelles il existait une veine de terre noire et roussâtre qui, située au milieu de nombreux marais, était difficile à traverser, et servait d'asile à une espèce d'hommes constamment livrés au brigandage<sup>2</sup>. La tourbe que l'on trouve actuellement à plusieurs pieds sous le sol au nord et à l'ouest de Ghistelles, bourg à une lieue d'Oudenbourg, et qui est évidemment désignée dans ce passage par les mots *vena terræ nigra et quasi subrufa*, était donc encore à nu pendant le XI<sup>e</sup> siècle. Il en résulte que la mer n'était pas encore venue couvrir ces lieux.

<sup>1</sup> Oudegherst, *Kron. van Vlaend.* Gend, 1785, bl. 6.

<sup>2</sup> *Intra terminos parochiæ Gistellensis quæ subjacet diocesi Tornacensi, est quædam vena terræ nigra et quasi subrufa, quæ crebris paludibus intersita, non facile potest transiri. In his vero locis moratur genus hominum atrocitatem semper gestiens, ut vulgus Schytarum.* In actis S. Arnulfi apud Mabilionem seculi VI Benedictini, parte II, pag. 537, num. xvii.

Mais on ne pourrait pas en conclure que la mer n'avait point du tout franchi les dunes à cette époque; car il faut remarquer qu'Oudenbourg et Ghistelles sont sur le bord extrême de la couche de glaise, et que, dans ses débordemens, la mer n'a jamais atteint toutes les parties basses des cantons qu'elle visitait. Cela paraît difficile à croire au premier moment, mais c'est pourtant une vérité que l'on peut encore vérifier aujourd'hui entre Ostende et Bruges, où l'on trouve une grande étendue de terrain plus bas que la haute mer, et plus bas conséquemment que la couche de glaise qui se trouve entre ce terrain et la mer. A la réflexion, on conçoit, en effet, que des obstacles, quelque légers qu'ils puissent être dans un pays aussi plat, ont pu empêcher les eaux d'avancer autant qu'elles l'auraient fait sans cela; on conçoit encore que ces obstacles ont dû céder les uns après les autres, et que la mer a avancé d'autant plus avant, que son séjour a été plus prolongé, et qu'ainsi elle est parvenue le plus tard aux lieux les plus éloignés.

Au premier aperçu on croirait trouver dans une ancienne chronique la preuve que le village de Steene, à trois quarts de lieues d'Ostende, formait un port de mer au XIII<sup>e</sup> siècle. Cette chronique porte qu'une flotte formée en Frise et destinée pour la Palestine, arriva en 1269, dans un port de Flandre nommé Stein, suivant l'éditeur : *In portu Flandriæ qui dicitur Stein* <sup>1</sup>, où elle resta quelque temps et fut traitée d'une manière distinguée par Marguerite, comtesse de Flandre. L'éditeur de cette chronique ne sait où placer ce port de Stein. Mais il faut admettre ici la correction d'Alting <sup>2</sup> et lire *Suin* au lieu de *Stein*. Le *Zwin* était en effet alors le lieu de rendez-vous de tous les navires qui abordaient en Flandre, comme le prouve un diplôme de Florent, comte de Hollande, de l'année 1276, recueilli par Mieris <sup>3</sup> et portant : *Cum mercatores.... qui actenus in Flandria ad portum ibidem, qui Suin appellatur..... se transferre consueverant, nunc ad portum*

<sup>1</sup> *Chronica beati eamonis et menconis abbatum Werumensium, ad ann. 1269, apud Matthæ, Analecta, tom. III, pag. 252.*

<sup>2</sup> Alting, *Notit. Germ. infer., pars altera, voce SINCFALE, fol. 160.*

<sup>3</sup> *Charterboek, eerste deel, bl. 384 en 385.*

*nostrum de Durdrecht..... se transfere desiderant, etc.*, et dans la traduction : *Havene die men heet Swin*, le port nommé *Swin*. Du reste, déjà depuis long-temps les environs d'Ostende étaient endigués et l'embouchure des criques fermées par des écluses.

C'est ce qui résulte d'une charte du comte Philippe, de l'année 1171<sup>1</sup>. « Nous avons ordonné, y est-il dit, de prendre possession et de soumettre à notre domination les nouvelles terres que la mer a rejetées, et avons permis que la dixme de ces nouvelles terres qui se trouvaient alors labourables dans les paroisses de Slype, Liffinge, Steene et Onze-Lieve-Vrouw-Kapelle, appartint à perpétuité aux Templiers. »

La même chose résulte encore de diverses pièces consignées dans un registre de chartes de la ville d'Ostende, écrit en 1562 et continué jusqu'en 1577. La plus ancienne pièce qui y soit rapportée<sup>2</sup>, est la charte de la comtesse Marguerite, de l'année 1267, établissant la commune d'Ostende. Une autre de la même comtesse, en date de 1270<sup>3</sup>, contient rachat des droits que le chevalier *Waterman de Ghant* avait sur Ostende avant l'affranchissement, et une troisième pièce sous la date de 1284<sup>4</sup>, contient une convention entre ceux d'Ostende, ceux du Franc de Bruges, dont *Wouterman van Ghent* était échevin, et la wateringue de Serwoutermans (*de wateringhe van myns here Woutermans ambacht van Ghendt*) à l'effet d'élargir, pour le rendre navigable, un canal de décharge ou *waterganc* qui allait de l'écluse nord de la *waterganc* d'est, jusqu'au sud d'Ostende.

Cette dernière pièce, qui se trouve rappelée dans une sentence du Franc, en date de 1443<sup>5</sup>, prouve que la wateringue de Serwoutermans, qui entoure encore aujourd'hui Ostende, existait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle; que l'on avait transformé les criques en *watergancs* et fermé leur embouchure par des écluses. Car il faut remarquer que si toutes

<sup>1</sup> Consignée aux *Placards de Flandre*, troisième vol., pag. 38.

<sup>2</sup> *Oude register*, fol. 1 r°.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 33 v°.

<sup>4</sup> *Ibid.*, fol. 32 v°.

<sup>5</sup> *Ibid.*, fol. 84 r°.



n'avaient pas été fermées, le pays n'aurait pas discontinué de s'inonder, et que celle qui serait restée ouverte aurait pris un accroissement énorme, comme nous verrons bientôt que ç'a été le cas au port d'Ostende.

Remarquons que le chevalier *Waterman de Ghant*, dont il est question dans la charte de 1270, est apparemment l'échevin du Franc *Wouterman van Ghent*, l'un des signataires de la convention de 1284, le même qui aura obtenu l'octroi d'endiguer cette partie de terres qui porte son nom; *de wateringhe van myns heere Wautermans ambacht van Ghendt*, et que c'est pour cela que ce *Waterman* ou *Wauterman* avait des droits sur Ostende.

Le registre dont nous venons de parler offre des matériaux précieux pour l'histoire d'Ostende. Nous allons rapporter ce que nous y avons recueilli de plus intéressant.

D'abord nous ferons remarquer que, dans un acte des bourgmestre et échevins, de l'année 1335<sup>1</sup>, cette ville se trouve indiquée sous le nom d'*Ostende-te-Streep*. Il y avait à côté d'Ostende un village appelé *Onze-Lieve-Vrouw-Ter-Streep*, qui, menacé de submersion, en l'année 1123<sup>2</sup>, fut englouti en 1334<sup>3</sup>, en même temps que Scharphout. Le village de Westende, également sur le bord de la mer, à l'Est du port de Nieuport, se trouve, avec la même épithète de *Ter-Streep*, dans une charte de 1173<sup>4</sup>, par laquelle Philippe, comte de Flandre, donne à l'abbaye d'Oudenbourg toutes les terres nouvelles qui se trouvaient près de *Westende de te Streep*, et ailleurs, entre les dunes, l'Iser et la mer, et toutes celles qui viendraient s'y joindre par alluvion de la mer. On doit en conclure que toute la partie de la côte qui se trouve entre les chenaux actuels d'Ostende et de Nieuport, se nommait *de Streep*, qu'Ostende, ainsi que le nom l'indique (extrémité est), terminait ce canton d'un côté, et Westende (extrémité ouest) de l'autre.

<sup>1</sup> *Oude register*, fol. 219 v°.

<sup>2</sup> Meyer, *Ann. Fland.*, pag. 38.

<sup>3</sup> Bowens, *Nauw. besch. van Oostende*, bl. 11.

<sup>4</sup> Kluit, *Hist. crit. Hol. et Zeel.*, tom. II, pag. 200.

La tempête de 1334, qui ravagea si terriblement toute cette côte, n'épargna pas Ostende. Cette ville avait même été tellement mal arrangée, tant par cette tempête que par celles qui avaient régné précédemment, que l'on dut songer à reculer l'église. Le comte Louis, autorisa l'année suivante <sup>1</sup> de la placer ailleurs, ainsi que le cimetière, et l'évêque de Tournay confirma cette autorisation <sup>2</sup>.

La mer ne s'en tint pas là; on voit par une charte de Philippe-le-Hardi, de l'année 1396 <sup>3</sup>, que de mémoire d'hommes, la ville avait diminuée de moitié ou davantage, particulièrement par la tempête de la St.-Vincent 1394, qui avait emporté et mis sous l'eau, plusieurs maisons et une grande partie du terrain de l'échevinage; au point que plusieurs habitans ne trouvant plus où rebâtir leurs maisons, étaient allés se placer hors de l'échevinage, sur le territoire du Franc de Bruges. Le magistrat d'Ostende fut donc forcé d'acquérir 260 mesures de terre attenante à Ostende, au delà d'une digue haute et longue, élevée depuis cinq ans derrière la ville, par ceux du Franc, contre les inondations de la mer. Philippe-le-Hardi approuva cette cession par la charte citée, et accorda en outre trois bonniers de dunes pour le même objet.

Le canal de navigation creusé en 1284, ayant été mis hors de service, par l'établissement des nouvelles digues élevées contre les grandes marées de la mer, les wateringues *des heer Wautermans ambacht* et de Ghistelles *ambacht*, convinrent, en 1443, d'en faire creuser un nouveau, large de 2 verges (28 pieds) et profond de 8 pieds, pour l'écoulement des eaux d'Ostende et des terres avoisinantes, et afin d'établir une navigation dans l'intérêt des habitans de cette ville et des environs. Ce canal, comme le premier, venait se terminer au sud de la ville, près de l'emplacement du nouveau cimetière. Il existait encore au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, pendant le fameux siège. Bonours, auteur d'une relation de ce siège, le regarde comme l'une

<sup>1</sup> *Oude register*, fol. 219 v°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 220 v°.

<sup>3</sup> *Ibid.* fol.

des branches de l'Yperlée<sup>1</sup>, petite rivière qui prend son origine au-dessus d'Ypres. Le fait est que l'Yperlée se jette dans les anciennes criques du port de Nieuport. On creusa, nous ignorons vers quel temps, un canal depuis ces criques jusqu'à Bruges, en passant par Oudembourg; on nomme encore ce canal Yperlée et le petit canal d'Ostende communiquait avec lui au moyen d'une grande *waterganc*. C'est en s'appuyant sur l'existence de cette communication entre Oudembourg et la mer, que d'Anville, qui lui donne également la dénomination de branche de l'Yperlée, suppose que le *Portus Æpatici* des anciens, se trouvait à Oudembourg<sup>2</sup>. Mais cet état de choses est d'une date beaucoup plus récente que la domination romaine.

Lors du creusement du canal en 1443, Ostende n'avait point encore de chenal qui conduisit directement de la ville à la mer, de sorte que les pêcheurs étaient obligés d'échouer leurs barques sur la côte, comme cela a encore lieu à Blankenberg et ailleurs. Mais on ne tarda pas à y jouir de cette faveur; Philippe-le-Bon permit aux ostendais, par octroi de 1445<sup>3</sup>, de se creuser un havre, depuis la mer, au travers de la digue, jusque dans la ville, pour que leurs pêcheurs et autres pussent y entrer quand bon leur semblerait, ou lorsqu'ils y seraient contraints par tempête ou autrement. Dans la requête présentée à cet effet, ceux d'Ostende exposent que les tempêtes enlevaient constamment des parties de la ville tellement grandes, qu'on était obligé chaque année d'abattre une ou plusieurs rangées de maisons, tout du long de la digue de mer, pour la refaire et la renforcer du côté de la ville; que depuis l'agrandissement consenti en 1397, l'ancienne ville était encore tant diminuée par l'effet du flux et des inondations, qu'il n'en restait plus guère. Ils soutenaient que le creusement d'un havre mettrait fin à cet envahissement, que ce havre serait d'ailleurs très-utile pour la navigation, puisqu'il n'y avait point de port intermédiaire entre Nieuport et l'Écluse, éloignés l'un de l'autre de plus de dix grosses

<sup>1</sup> *Le siège d'Ostende*, pag. 58.

<sup>2</sup> *Not. de la Gaul.* v°. PORTUS ÆPATIACI.

<sup>3</sup> *Oude register*, fol. 34 v°.

lieues. Charles VII, roi de France, confirma cet octroi, et le havre fut creusé à l'ouest de la ville jusqu'à la digue qui séparait la partie ancienne de la partie nouvelle, bâtie en 1397. Le havre longeait ensuite la digue de l'ouest à l'est, dans toute la largeur de la ville et séparait ainsi les deux quartiers.

Ce fut là l'origine de la prospérité d'Ostende. Elle devint bientôt assez grande pour exciter la jalousie des villes voisines. Les brugeois prétendirent soumettre les ostendais à leur droit d'étape et empêcher tout achat ou vente à Ostende<sup>1</sup>, ce qui aurait rendu parfaitement inutile le nouveau havre *qui avait coûté 15 ou 16,000 écus* à creuser.

Mais ce fut principalement aux villes maritimes de la Flandre que cette prospérité naissante d'Ostende porta ombrage, et cela à cause du commerce du hareng caqué; ce commerce, qui avait pris naissance quelque temps auparavant, par suite de l'invention de Guillaume Beukels et de l'ostendais Kien, son compagnon, s'était porté de préférence sur Ostende, où il attirait un grand nombre de marchands étrangers, surtout des bretons. Les habitans de Nieuport, Damme et l'Écluse, jaloux de cette préférence donnée à Ostende, présentèrent en 1483, aux députés des *trois membres* de Flandre, une requête à l'effet d'obtenir le comblement du port et d'y faire interdire le commerce du hareng.

Dans cette requête, après avoir fait l'éloge de la Flandre, *remplie de villes et châteaux fondés seulement depuis huit ou dix siècles*, les exposans soutiennent qu'il n'y avait autrefois que les trois ports et étapes de Damme, Biervliet et Nieuport, où l'on *marquât* le hareng, (c'est-à-dire, où l'on mît sur les tonnes de hareng une marque distinctive); que ces trois étapes étaient renommées parmi les marchands français, anglais, espagnols, écossais, bretons et autres, qui y venaient échanger leur vin, leur blé, leur sel, leur laine, leur fer et cent autres espèces de marchandises, contre du hareng et autres produits; que depuis peu, tout cela avait changé au grand préjudice du commerce et des trois villes qui allaient à rien, et menaçaient d'une ruine totale,

<sup>1</sup> Arrêt du grand conseil de Flandre, en date de 1456. *Oude register*, fol. 38 r<sup>o</sup>.

la moitié des habitations se trouvant déjà abandonnées; que le mal venait de ce qu'on avait creusé un havre à Ostende, où il arrivait plus de hareng que dans les trois autres ports; et de ce qu'on s'y était avisé de marquer le hareng, bien qu'il fût d'une qualité inférieure et se vendît moins cher. C'était une pitié, suivant eux, de voir que trois ou quatre très-bonnes villes, qui au dernier transport, arrêté à Oudenbourg, en 1408, avaient été taxées dans les charges de la Flandre, savoir : Damme, à raison de neuf escalins, l'Écluse de quarante escalins et Nieuport de quatorze escalins par cent livres de gros, fussent ruinées pour un port taxé seulement à raison de deux escalins six deniers, entièrement ouvert et sans défense, et dont le salut dépendait d'une simple digue. Ostende, ajoutaient-ils, était constamment exposée à l'engloutissement de la mer, comme le savaient tous ceux qui y avaient entendu les lamentations et les gémissemens des habitans, pendant une tempête, et comme le faisait assez prévoir le reculement des dunes à l'écluse de *sheer Wautermans*, lesquelles depuis trente-six ans avaient tellement été rongées, qu'il avait fallu reculer l'écluse de huit à neuf verges (112 à 126 pieds de Flandre). Ils ajoutaient que la ville était exposée à devenir la proie d'une poignée d'ennemis ou de brigands, n'y ayant ni château, ni fort, ni mur pour la défendre, et qu'ainsi les marchands étrangers s'y trouvaient toujours en danger d'être dépouillés.

Quant au hareng, celui d'Ostende était, suivant les exposans, d'une qualité inférieure à celui des trois villes plaignantes, et se vendait moins cher; et néanmoins les ostendais, disaient-ils, avaient su par des pratiques illégales, attirer dans leur ville plus de hareng qu'il n'en venait dans les trois autres; cependant les marchands étrangers qui achetaient le hareng à Ostende, ne trouvant pas de navires à y affréter pour la France, étaient forcés de l'envoyer à l'Écluse, d'où il fallait ensuite l'envoyer par petites barques à Damme, pour y passer l'étape, ce qui entraînait de grands frais et faisait même souvent manquer l'expédition, les navires ne voulant pas retarder leur départ pour attendre 12 ou 15 lasts de hareng.

La réponse des ostendais à cette requête<sup>1</sup> est extrêmement remarquable, en ce qu'elle jette un jour tout nouveau sur Beukels et sur son invention. Ils y disent qu'Ostende est une ville notable et privilégiée, beaucoup plus ancienne que Damme et que l'Écluse; que les ostendais avaient toujours été aussi experts que les plaignans à la pêche; qu'il n'y avait pas plus de quatre-vingts ans que le procédé de caquer le hareng avait été mis en pratique en Flandre, et que les ostendais, les premiers, avaient aidé à le faire, puisque c'était un nommé Gillis *Beukels* de Hughenvliet et un Jacques Kien d'Ostende, qui les premiers, vers cette époque, firent en mer le hareng caqué; qu'il se passa encore beaucoup de temps avant que le commerce en fût établi et que l'on connût la valeur de cette denrée, qui depuis avait tant augmenté et augmentait encore tant la prospérité du pays; que maintenant on faisait à Ostende plus du tiers du hareng caqué de la Flandre; qu'avant qu'on ne préparât cette espèce de hareng, les trois villes plaignantes étaient plus florissantes qu'elles ne l'avaient été depuis, qu'ainsi elles n'avaient point dû leur richesse passée au commerce de ce poisson; que le transport de 1408 n'avait point été réglé sur ce commerce, qui n'existait pas encore, ou était de fort peu d'importance, Beukels et Kien venant seulement de trouver leur procédé; et enfin que ceux d'Ostende étaient depuis trente-huit ans et davantage, en possession de marquer le hareng et avaient ainsi acquis la prescription.

Quant aux dangers de la mer, auxquels la ville était exposée, ils soutenaient que ces dangers avaient beaucoup diminués par le creusement du havre; qu'avant ce creusement, les digues et les dunes étaient rongées en un an plus qu'en dix depuis, que le port offrait un écoulement aux eaux pluviales, qui sans cela inonderaient dans beaucoup de circonstances deux ou trois métiers voisins; que ce n'était pas la première fois que les écluses du *sheer Wautermans ambacht* avaient été reculées; et qu'elles avaient cédé plus souvent avant que le port n'y fût, que maintenant.

<sup>1</sup> *Oude register.*

Ce mémoire jette, comme nous l'avons dit, un très-grand jour sur la question de savoir à qui est dû le procédé de caquer le hareng, que dans ces derniers temps on a voulu contester à notre patrie, en faveur de la France. On voit, en effet, par cette pièce, la plus ancienne connue, qui fasse mention de cette invention, qu'elle est réellement due à Beukels, et qu'un ostendais, nommé Jacques Kien, y a eu part. On y voit encore que ce fut tout au commencement du XV<sup>e</sup> siècle qu'ils firent en mer le premier hareng caqué; ce qui prouve que Beukels n'est pas mort en 1397, comme le prétendent quelques biographes.

L'on ne peut d'ailleurs douter que Beukels et son compagnon, n'aient véritablement introduit un procédé nouveau. Le mémoire le dit expressément à plusieurs reprises; d'abord le paragraphe 3 porte: « qu'Ostende a été l'origine de l'art de faire le hareng caqué en mer <sup>1</sup>, » et le paragraphe 18, « qu'il n'y a pas plus de quatre-vingts ans ou environ, que l'on commença à caquer le hareng en Flandre, puisque c'est vers cette époque qu'un nommé *Gilles Beukels de Hughenvliet*, et un certain Jacques Kien d'Ostende, avaient été les premiers à faire ce hareng en mer <sup>2</sup>; au paragraphe 69, il est répété de nouveau que « c'est vers le temps du transport de 1408, que Beukels et Kien trouvèrent la manière de faire le hareng caqué, et que ce procédé fut quelque temps avant d'être connu et avant qu'on sût en apprécier toute l'importance <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Die van Oostende..... hebben..... voortyds van den eerste oorsprong gheveest der konst ende middel van den harinc te maken in 't zee, ende te bringhen hier in 't landt, ende ook zyn nog principale cause van den grooten inbringst van den haringhe..... die nu regneert in Vlaenderen daer zeer lettelt neringhe of plach te wezen.*

<sup>2</sup> *'T en is niet boven lxxx jaren leden of daer omtrent dat men de coopmanschepen van den haryncte kaken begonstete doene in Vlaenderen, want eenen ghenaeamt Gillis Beukels van Hughenvliete ende eenen Jacob Kien van Oostende waeren de ghene die eerst den caecharync in 't zee maekten ende hier in 't landt brochten, dat niet boven lxxx jaren leden is of daer omtrent, ende was noch eene langhe poose daer naer eer de neeringhe van dien rees ende dat men wiste de weerde ende proufit van dien..... voor welken tyt dat men den caecharync eerst maekte de voorsch. drie steden waren in meerder prosperiteit dan zy sichtent geweest hebben.*

<sup>3</sup> *Ten tyde van den voorn. transport (1408), zoo was gheene of zeer lettelt neeringhe van caec-*

Ce n'était pas non plus une imitation de ce que l'on faisait en France, puisque les Français venaient eux-mêmes acheter le hareng flamand, et qu'il est encore dit, dans le mémoire, que le hareng d'Ostende s'envoyait à Paris et par toute la France. Et en effet, ce procédé nouveau ne consistait pas, comme on l'a prétendu, à mettre simplement le hareng en tonneaux, ou à le saler, ce qui se pratiquait depuis des siècles, mais à lui enlever les intestins aussitôt, ou peu après qu'il était pris, à le faire dégorger dans de la saumure, et à le repaquer quelques jours après dans la saumure sanguinolente. Voilà ce qui rend le hareng caqué si supérieur à celui qui a été seulement salé.

Je sais bien qu'on pourrait dire que les imitateurs ont pu surpasser leurs maîtres ; que de même que les Hollandais sont demeurés, presque exclusivement, en possession d'un art qu'ils avaient pris chez les Flamands, et qu'après avoir été inférieurs à ceux-ci, comme le mémoire en offre la preuve, ils sont devenus depuis long-temps les pourvoyeurs de leurs anciens maîtres, de même les Flamands ont pu enlever aux Français leur procédé et leur devenir supérieurs. Mais je ne puis admettre qu'une pareille révolution ait pu s'opérer dans l'espace de trente ou quarante ans, qui s'est écoulé entre les premiers essais de Beukels et la réputation européenne du hareng flamand.

C'est véritablement dans l'enlèvement des intestins, ce qui s'opère par la gorge, que consiste le caquage : *het kaken*. D'où vient ce mot *kaken*? est-ce de *kaak*, opercule de poisson, et ce nom a-t-il été donné à ce procédé, parce que c'est entre les opercules que les intestins se retirent? ou bien vient-il du français *caque*, tonneau, et la dénomination de *kaak haring*, n'est-elle que la traduction de celle de *hareng caqué*, qui se trouve dans des chartes françaises beaucoup plus anciennes que l'invention dont il s'agit? C'est ce que nous ne

*harinc, want te dien tyde of daer ontrent was eerst de maniere vondden by den voorsch. Gillis Beukels van Hughenvliet ende Jacob Kien van Oostende caecharinc te maeken ende hier in 't land te bringhen, en was zekere tyt daer naer eer daer of eeneghe neeringhe quam daer of dat te spreken is.*



décidrons pas ; mais dans cette dernière supposition, le hareng préparé à la nouvelle manière, se mettant encore en tonneaux (en *caques*), aura continué à s'appeler *hareng caqué*, quoiqu'il fût véritablement préparé d'une manière toute différente. Une fois la supériorité du procédé connue, on l'aura employé pour tout le hareng mis en tonneau, en sorte que tout hareng en caques était en même temps du *kaak haring*.

Le mémoire que nous venons d'analyser détruit une opinion universellement répandue, suivant laquelle Beukels aurait vu le jour à Biervliet, où il est mort ; c'est comme on vient de voir, à Hughevliet qu'il a pris naissance. La difficulté est de savoir où était Hughevliet. On voit dans Sanderus <sup>1</sup>, que ce lieu était compté au nombre des villes, en 1309, et que la mer l'engloutit en 1404 ; mais du reste Sanderus ne sait s'il faut le placer dans l'île de Cadsant, entre l'Écluse et l'Escaut, ou s'il était la même chose que *St.-Pieters-Capel-van-Húukenvliet*, dans la paroisse de Slype, près d'Ostende. La première hypothèse nous paraît préférable ; St.-Pieters-Capelle, qui existe encore dans le voisinage de Slype, est trop éloigné de la mer pour qu'elle ait pu l'engloutir en 1404, sans faire subir le même sort à beaucoup d'autres villages intermédiaires, et cet événement serait resté profondément gravé dans la mémoire des hommes de ces contrées, fort long-temps après ; on sait au contraire que le Cadsant a éprouvé de très-grandes pertes par l'envahissement de la mer.

Ce mémoire vérifie aussi l'assertion de Van Meeteren <sup>2</sup> et de la chronique de Flandre <sup>3</sup>, que l'invention du caquage a eu lieu à Ostende. Si les ostendais, quoiqu'ayant pratiqué les premiers le procédé de Beukels et de Kien, n'obtinrent pas d'abord le principal marché de cette denrée, c'est que n'ayant point eu avant 1445 de chenal où les navires étrangers pussent aborder, ils furent obligés de porter le produit de leur pêche à Damme, lieu de rendez-vous des marchands de

<sup>1</sup> *Eerste deel, derde boek, bl. 199 en 214.*

<sup>2</sup> *Hist. Belgi., etc., pag. 54.*

<sup>3</sup> *Troisième partie, pag. 141.*

tous les pays. Mais aussitôt que leur havre fut creusé, ils établirent le marché du hareng dans leur propre ville, et à leur tour les pêcheurs de Damme furent forcés d'apporter leur pêche à Ostende, comme le dit positivement le mémoire cité.

Revenant maintenant à notre sujet, qu'on voudra bien nous pardonner d'avoir abandonné un instant, pour un point d'histoire intéressant vivement notre pays, nous ferons remarquer que si, comme on le prétend dans ce mémoire, la ville résistait mieux contre la mer, depuis le creusement du havre, cela n'était dû qu'aux nouvelles ressources que le port lui procurait et qui lui permettaient d'entretenir mieux ses digues. La ville et le pays voisin furent en effet bientôt exposés aux plus grands dangers.

Une horrible tempête, survenue dans les premiers jours de novembre 1502<sup>1</sup>, détériora tellement les digues de la ville, que tout le plat pays jusqu'à Bruges, fut en crainte d'inondation. Les dunes des deux côtés de la ville avaient toujours continué à céder, et il en avait été de même de la digue de mer; au point que l'ancienne ville se trouvait presque entièrement en mer. Les ostendais ne pouvant plus suffire à la dépense que leur occasionaient leurs digues bouleversées chaque hiver par les tempêtes les plus affreuses<sup>2</sup>, obtinrent en 1507, de faire contribuer les terres avoisinantes, dans ces frais extraordinaires.

En 1515<sup>3</sup>, Charles-Quint ordonna une répartition de 10,754 livres de quarante gros de Flandre, entre les métiers de Bourgbourg, Bergues, Furnes et Cassel, et les villes qui s'y trouvaient, pour la réparation des dunes et des digues qui défendaient ces divers métiers.

Le port d'Ostende tendant à s'envaser, on fut obligé en 1517<sup>4</sup>, de construire à l'extrémité Est du chenal, une écluse de chasse, pour le curer en retenant les eaux à marée haute, et en les lâchant à marée basse. Mais les tempêtes ayant détruit presque entièrement les digues

<sup>1</sup> *Oude register*, fol. 87 v°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 71 v°.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fol. 181 r°.

<sup>4</sup> Octrois de 1517. *Ibid.*, fol. 74 r°, et de 1534 fol. 165 v°.

en 1530 et 1532, on dut barrer cette écluse, qui ne fut rouverte que deux ans après, le port menaçant déjà de s'envaser <sup>1</sup>.

En 1552, tous les ouvrages maritimes furent encore une fois fortement endommagés, et il en coûta dix mille florins à les réparer <sup>2</sup>. La tempête de la Toussaint 1570, fit pour trente mille florins de dégâts <sup>3</sup>.

Le 5 octobre, douze cents hommes du parti réformé ayant abandonné Audenaerde, vinrent en un jour jusqu'à Ostende, qu'ils surprirent; un courrier envoyé de Bruges pour faire part de ce mouvement aux habitans de la côte, s'étant arrêté au village de Breedene, à une lieue d'Ostende, au lieu de continuer sa route. Ces hommes s'emparèrent de tous les navires qui s'y trouvaient et forcèrent les marins à les conduire dans l'île de Walcheren, à la marée du lendemain. Ils étaient arrivés à Ostende par Lichtervelde, Thourout, Oudenbourg et Breedene. Lorsqu'ils se furent emparés de la nouvelle ville, le greffier d'Ostende se retira dans l'ancienne, et fit couper le pont qui joignait l'une à l'autre. Il se sauva ensuite par les quais et les dunes à Breedene et de là à Bruges; ce qui fait voir qu'il n'y avait point encore de chenal de ce côté. Les ostendais cherchèrent à s'excuser de cette surprise, et firent faire une enquête, pour prouver qu'ils n'avaient pu l'empêcher <sup>4</sup>.

Ostende ayant peu après embrassé le parti des Provinces-Unies, la ville fut successivement fortifiée. On l'entoura en 1585 d'un double fossé et d'autres fortifications. On fit aussi raser les dunes qui se trouvaient à l'est et dominaient la ville. La mer ne rencontrant plus d'obstacle de ce côté, se fraya bientôt une nouvelle issue, et se répandit journellement à plus de 1,200 pas autour de la ville. Dans les fortes marées elle s'étendait même à plus d'une lieue, à l'ouest, atteignant Leffinghe, Snaeskerke et Oudenbourg, et ne laissant que les dunes pour approcher de la ville <sup>5</sup>; c'est ce qui, pendant le fameux siège

<sup>1</sup> *Oude register*, fol 163 v°.

<sup>2</sup> Octroi de Charles-Quint, du 12 mars 1551 (avant Pâques). *Ibid.*, fol. 93 v°.

<sup>3</sup> Octroi de Philippe II, de 1571. *Ibid.*, fol. 184 r°.

<sup>4</sup> *Oude register*, fol. 201 r°, 202 v° et 209 r°.

<sup>5</sup> Van Meeteren, pag. 434 et suiv. *Hist. du siège d'Ostende*, Paris, 1604, pag. 1 v°, et *Mém. adressé aux états de Fland.*, par Van Langren. Bruxelles, 1650, pag. 4.

qu'Ostende eut à soutenir au commencement du siècle suivant, fit sa principale défense, et permit à cette ville de résister pendant trois ans contre les efforts inouïs de l'archiduc Albert.

C'est de cette époque que date le nouveau chenal<sup>1</sup>. L'ancien, celui d'Ouest, dont l'accès, par certains vents, était difficile et périlleux, fut négligé et se combla de sable<sup>2</sup>. Il fut mis entièrement hors de service pendant le siège. Au reste ce chenal était fort peu profond et demeurait presque à sec à basse marée<sup>3</sup>. Le nouveau, au contraire, déjà très-considérable, avait plus de cent pieds de largeur et offrait à marée basse, plus de trois pieds d'eau à son embouchure et environ deux piques (apparemment deux verges ou 28 pieds) dans l'intérieur. Cette profondeur augmentait de jour en jour et l'on prévoyait dès-lors que ce port deviendrait le meilleur de la Flandre<sup>4</sup>.

Remarquons que cette irruption de la mer, redoutée depuis plusieurs siècles, à l'égal de la mort, qui devait tout anéantir jusqu'à Bruges, contre laquelle on se défendait, par des dépenses tellement considérables, que les terres voisines étaient devenues une charge pour leurs propriétaires<sup>5</sup>, qui chaque fois qu'on en était menacé, faisait pousser des lamentations et des cris déchirans aux ostendais, arriva sans la moindre sensation, et sans avoir laissé de trace de l'époque précise à laquelle elle eut lieu. Deux circonstances sont causes de cette singularité; la première c'est que la mer dans ses débordemens, n'atteignit pas tous les lieux plus bas que son niveau, et la raison, nous l'avons dite au commencement de cette Notice. La seconde, c'est que les déprédations de la garnison d'Ostende, et l'exigence des troupes que l'archiduc avait placées dans des forts construits à une, deux et trois lieues autour de la ville, avait anéanti l'agriculture et fait fuir les habitans. Les wateringues étaient négligées, et beaucoup de terres

<sup>1</sup> Van Meeteren, *loc. cit.*

<sup>2</sup> *Le Mémor. siège d'Ostende*, par De Bonours. Bruxelles, 1628, pag. 59.

<sup>3</sup> *Hist. du siège d'Ostende*, pag. 1 v°.

<sup>4</sup> *Ibid.*, *ibid.*

<sup>5</sup> Sentence du grand conseil, de 1561. *Oude register*, fol. 98 r°.

basses, que la mer n'atteignait pas, qui comprenaient une grande quantité de châteaux et de villages inhabités, et s'étendaient depuis Ostende jusqu'à Dixmude et Norddam <sup>1</sup>, restaient inondés par les eaux pluviales.

Pendant le siège, un troisième havre fut creusé, entre les deux autres et au travers de l'ancienne ville, depuis le chenal qui séparait les deux quartiers; cette dernière issue n'avait d'autre objet que de procurer une entrée libre et hors de l'atteinte du canon des assiégeans, aux navires chargés de munitions.

On voit par les relations du siège, qu'on ne pouvait sortir d'Ostende que par les digues <sup>2</sup>, ou par les dunes, et qu'il fallait faire un détour d'une lieue pour se porter vers Bruges. Ces digues étaient celles qui séparaient la wateringue de Serwautermans, d'avec la wateringue de Blankenberg, à l'est, et d'avec celle du *Camerlinx-ambacht* à l'ouest. La première allait des dunes près de Breedene jusqu'à Oudenbourg, en passant par Plasschendale <sup>3</sup>; l'autre passait à Steene et se terminait aussi vers Oudenbourg, d'un côté et de l'autre au fort Albert, dans les dunes, à un quart de lieue ouest de la ville. Là se trouvait une écluse de décharge <sup>4</sup>, servant à la grande watergang qui venait de Steene. Une autre écluse se trouvait à une demi-lieue plus vers l'ouest, dans les dunes près d'un village ruiné, nommé *Neer*. Ce village et ces écluses ont disparu depuis long-temps, toutes les eaux se déchargeant par le port d'Ostende.

Il faut remarquer que du temps du siège, les deux grandes digues dont nous venons de parler, n'empêchaient point la mer de s'étendre dans les fortes marées, à plus d'une lieue à l'ouest de la ville. Peut-être avait-on pratiqué des trouées à cet effet. On rétablit peu à peu ces digues après la reddition de la ville. La grande de l'ouest le fut en 1608 <sup>5</sup>, et

<sup>1</sup> *Le Mémor. siège d'Ostende*, pag. 54.

<sup>2</sup> *Le siège d'Ostende*, pag. 30.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pag. 99.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pag. 54.

<sup>5</sup> *Beschryv. der stad Oostende, door Bowens; eerste deel, bl. 104.*

quatre ans plus tard on endigua le polder de Breedene <sup>1</sup>. En 1626, on diminua encore le cours de l'eau, en faisant une digue depuis le fort Philippe, le long des criques nommées *Keyaert* et *Gauweloze*, jusqu'à la digue du *Camerlinx-ambacht*, ce qui abrita le village de Zandvoorde et les schores avoisinans <sup>2</sup>.

Après le siège, les maisons et l'église de l'ancienne ville, ayant été ruinées par l'artillerie des assiégeans, on abandonna entièrement ce quartier, et bientôt il ne resta plus aucune trace de la première habitation des ostendais.

La destruction d'une digue et d'autres ouvrages que les assiégeans avaient élevés pour approcher du nouveau chenal de l'est, le seul dont on ait fait usage à partir de cette époque, avait permis à l'eau de s'étendre sur une trop grande largeur et lui faisait perdre toute sa profondeur; on y remédia par la construction de jetées qui resserraient son cours <sup>3</sup>.

Peu d'années après, l'existence de ce port fut une seconde fois mise en problème, s'il faut en croire la chronique de Flandre <sup>4</sup>, suivant laquelle, lors du traité de 1634, entre la France et les Provinces-Unies, contre l'Espagne, on convint, à l'avance, du partage des conquêtes futures; la France devant recevoir dans son lot les villes et les forts maritimes de la Flandre, depuis Blankenberg jusqu'à Nieuport; à condition que le port d'Ostende serait détruit. Heureusement pour les ostendais, l'espoir des contractans ne se réalisa pas. Au reste, on ne trouve rien de cet arrangement dans les articles patens de ce traité <sup>5</sup>.

Les endiguemens faits depuis la reddition avaient laissé encore une grande étendue à la marée, qui ne s'arrêtait qu'aux digues d'Albert, de Plasschendale et de Breedene. Cependant la superficie de ce terrain s'élevant promptement, la mer ne le couvrait plus que cinq ou six fois

<sup>1</sup> *Beschryv. der stad Oostende*, bl. 105.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *ibid.*, bl. 108.

<sup>3</sup> Octroi du 11 juillet, deuxième registre des chartes d'Ostende

<sup>4</sup> *Kron. van Vlaend.*, derde deel, bl. 646—648.

<sup>5</sup> *Voy. Waghenaer*, *Ned. Hist.*

par mois, en 1650, et seulement de deux ou trois pieds d'eau selon le vent <sup>1</sup>. Aussi le port, malgré les travaux que l'on y fit en 1659<sup>2</sup>, s'ensablait tellement qu'on ne lui trouva plus que deux à trois pieds de profondeur aux basses eaux de l'équinoxe du printemps de 1662. Une ouverture faite aux digues du polder de Zandvoorde, endigué en 1626, comme nous venons de le dire, donna un nouvel accès à la mer, dans une partie de ce polder, et la masse des eaux qui passaient par le chenal, étant par là beaucoup augmentée, ainsi que le courant, on obtint aussitôt une plus grande profondeur. Cependant le courant étant encore trop faible pour enlever le banc qui s'était formé à l'embouchure et s'accroissait même de jour en jour, on fut obligé dans les deux années suivantes, de donner plus d'étendue encore aux inondations, et l'on obtint enfin avant la fin de l'année 1664, le résultat désiré. Pour le maintenir, on défendit la construction de toute digue ou barrage qui aurait pu arrêter le cours de l'eau dans ce polder <sup>3</sup>.

Ce cours fut néanmoins restreint sur un autre point; car le canal de Bruges, creusé, ou plutôt agrandi en 1622 jusqu'à Plasschendale, à cinq quarts de lieue d'Ostende, fut prolongé en 1666, jusque près de la ville, et les écluses construites à Plasschendale furent placées à Slykens. Mais ce dernier ouvrage ne s'acheva qu'en 1676, et dans l'intervalle, en 1669, il avait déjà fallu creuser le chenal <sup>4</sup>.

Il est probable que l'on fit encore quelques dispositions subséquentes pour l'approfondissement du port; car en 1698, on trouva à l'embouchure 50 à 70 pieds à basse marée; dans l'intérieur 40 à 50 pieds et une trentaine dans les criques supérieures. Le courant était si violent à cette époque, que craignant des dégâts à la ville et aux jetées, on s'empressa de refermer le polder de Zandvoorde <sup>5</sup>.

Cette énorme profondeur du port d'Ostende à une époque où les

<sup>1</sup> Mém. cité de Van Langren, pag. 4.

<sup>2</sup> *Nieuw register van Oostende*, num. 45.

<sup>3</sup> Bowens, *Besch. der stad Oostende, eerste deel*, bl. 127 en volg.

<sup>4</sup> Bowens, *eerste deel*, bl. 142.

<sup>5</sup> *Ibid.*

circonstances paraissaient beaucoup moins favorables que vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVII<sup>e</sup>, est vraiment étonnante, et nous ne savons à quoi l'attribuer, à moins de supposer qu'on avait commencé dès-lors à faire dériver les eaux de l'Escaut et de la Lys, par le canal d'Ostende, et qu'une plus grande quantité de wateringues avaient pris leur suation par cette ville, en même temps qu'elles soignaient davantage l'évacuation de leurs eaux.

Quoi qu'il en soit, on ne voit pas qu'il ait été rien fait de bien remarquable au port depuis lors jusqu'en 1720; à cette dernière époque le commerce avec l'Inde-Orientale, devenant de plus en plus considérable, et le port s'étant encore ensablé et presque fermé à son embouchure, par le banc qui se reproduisait sans cesse, on songea aux moyens de le rendre propre à recevoir les grands navires employés pour ce commerce, et à cette fin on rouvrit le polder de Steene<sup>1</sup>. Mais ce moyen n'ayant eu que peu d'effet, on obtint la profondeur désirée, deux ans plus tard, en laissant rentrer la mer dans une partie du *Kamerlinx-ambacht*<sup>2</sup>. La mer entourait ainsi journellement la moitié de la ville et couvrait tout le polder de St<sup>e</sup>-Catherine, ce qui fit abandonner le village de ce nom. Cet état de chose resta jusqu'en 1744, que ce polder fut endigué de nouveau<sup>3</sup>. Néanmoins le port était encore si profond en 1755, qu'un navire à trois mâts, ayant coulé bas dans l'arrière chenal, laissait passer à peine le bout de son grand mât à marée haute<sup>4</sup>.

Cette grande profondeur ne se maintint pas, et ce qui le prouve, c'est que le port qui ne s'était pas gélé en 1740, se ferma entièrement en 1776<sup>5</sup>, quoique le froid fût moins grand d'un degré, circonstance qui ne peut être attribuée qu'à une moindre force du courant, dont la profondeur est dépendante.

<sup>1</sup> *Kron. van Vlaend., derde deel, bl. 1114.*

<sup>2</sup> Bowens, ouvrage cité, tom. II, pag. 37.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pag. 106.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pag. 130.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pag. 150.



Le port resta néanmoins dans un état satisfaisant jusque vers la fin du dernier siècle. A cette époque, le mauvais état des finances, en France, qui ne permit pas d'entretenir les travaux, et la diminution considérable des arrières eaux due aux envasemens, firent que le port s'ensablait à vue d'œil; on résolut enfin, dans les premières années du siècle actuel, d'y porter remède. L'estacade fut réparée afin d'empêcher le sable de la grève de donner dans le chenal; et on substitua aux arrières eaux l'effet d'une écluse de chasse, revenant ainsi à ce qui s'était pratiqué au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette écluse, chef-d'œuvre de précision et de solidité, fut achevée en 1810. Par sa construction, ce qui restait encore de terres inondées depuis plus de deux siècles, fut rendu à l'agriculture.

D'autres écluses construites sous le gouvernement hollandais, en travers du port et contre la ville, réduisent à bien peu de chose, ce tronc, qui jadis avait des branches si nombreuses et si considérables.

